

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°980 SEANCE DU VENDREDI 26 JANVIER 2018

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre BEDIER, Président.

M. Nicolas DAINVILLE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Nicolas Dainville, Clarisse Demont, Sylvie d'Estève, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier (une partie de la séance), Olivier Lebrun, Guy Muller (une partie de la séance), Karl Olive, Laurent Richard, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Georges Bénizé (pouvoir à Philippe Benassaya), Hélène Brioux-Feuchet (pouvoir à Catherine Arenou), Olivier de La Faire (pouvoir à Karl Olive) Cécile Dumoulin (pouvoir à Ghislain Fournier), Alexandre Joly (Pouvoir à Nicole Bristol). Michel Laugier (Pouvoir à Laurence Trochu en cours de séance), Guy Muller (pouvoir à Sylvie d'Estève en cours de séance), Jean-François Raynal (pouvoir à Pierre Bédier), Alexandra Rosetti (pouvoir à Pierre Fond), Yves Vandewalle.

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRESIDENT – Mes Chers Collègues, la communication des marchés à procédure adaptée, distribuée sur table, n'appelle pas de commentaires. Les tableaux constituant cette communication seront annexés au compte rendu de séance.

Budget primitif de l'exercice 2018

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Mes chers collègues, ce budget primitif m' très agréable à présenter cette année, car il résulte d'une double convergence -un contexte

national moins défavorable que par le passé et une gestion vertueuse du Département - permettant de consolider une situation financière saine et de laisser présager d'un avenir financier serein. Les recettes fiscales augmentent légèrement en 2018, grâce au dynamisme du marché de l'immobilier amenant 30 millions d'euros de droits de mutation supplémentaires et à une stabilisation de la baisse des dotations émanant de l'État. Cette situation permet au Département de ne pas s'endetter grâce à un autofinancement élevé et de soutenir l'activité du Département pour le confort des Yvelinois et l'attractivité économique du territoire, consolidés par un niveau d'investissements ambitieux (400 millions d'euros).

Il convient de retenir les chiffres suivants : 1 milliard d'euros de budget de fonctionnement (en baisse) et 400 millions d'euros d'investissement (dont 50 % par autofinancement) ce qui permet de ne pas augmenter l'endettement, avec des niveaux d'emprunts équivalents, voire inférieurs au remboursement en capital.

Le contexte national reste contraignant : la loi de programmation 2018-2022 impose au budget des 300 premières collectivités locales françaises un encadrement de l'évolution à la hausse de leurs dépenses de fonctionnement (limitée à 1,2 %, avec des bonus et des malus). Le Département négociera ce taux pour les années suivantes avant le mois de juin 2018 avec Monsieur le Préfet.

Dans le budget 2018, le montant des dépenses de fonctionnement s'élèverait à 1,402 milliard d'euros (environ 1 milliard d'euros de dépenses de fonctionnement et 407 millions d'euros de dépenses d'investissement). S'y ajoutent 235 millions d'euros d'opérations d'ordre.

La structure du budget de fonctionnement est identique à celle des années précédentes et souligne l'importance de l'autofinancement qui représente 184,5 millions d'euros sur 382 millions d'euros d'investissement réels. Le fait que l'autofinancement représente près de 50 % de l'investissement total est un signe de bonne santé, pour un niveau d'investissement aussi élevé. La solidarité reste la principale dépense du budget de fonctionnement avec 635 millions d'euros, soit 53 % du budget de fonctionnement.

L'emprunt est la variable d'équilibre du budget d'investissement (443,8 millions d'euros) : il est estimé à 143 millions d'euros en 2018, dans l'attente de la production des comptes administratifs 2017. Il sera ajusté lors du budget supplémentaire. Le Département n'empruntera bien évidemment pas cette somme cette année. Il pourrait se permettre de ne quasiment pas emprunter cette année, mais doit contractuellement emprunter 20 millions d'euros en 2018, au regard des engagements de prêts contractés à taux bas.

La capacité d'autofinancement est préservée, voire améliorée. L'épargne brute est en hausse de 35 % par rapport à 2017. L'autofinancement représente précisément 48 % de l'ensemble de la dépense d'investissement. La capacité de désendettement s'établit à 2,6 ans. Elle est excellente, car la moyenne nationale se situe à 4,5 ans. À titre de comparaison, en Ile-de-France, la Seine-Saint-Denis a une capacité de désendettement de 14 ans.

Ce budget confirme la stratégie départementale, qui consiste à améliorer l'attractivité du département pour le confort des Yvelinois et pour ses performances économiques.

Le Département fournit un effort de gestion pour financer la croissance des dépenses d'investissement. Cet effort se traduit tout d'abord par 40 millions d'euros d'amélioration des recettes fiscales, dont 30 millions d'euros émaneraient des droits de mutation. Cette estimation reste prudente. Il s'appuie également sur une maîtrise des dépenses dans un contexte où la péréquation continue à augmenter (+ 6 millions d'euros en 2018, pour s'établir autour de 47 à 48 millions d'euros) : les frais de fonctionnement diminuent de 13,7 millions d'euros en 2018, sachant que le gouvernement demande aux grandes collectivités de limiter leur augmentation de fonctionnement à 1,2 %. Ces différents éléments permettent une hausse de l'épargne brute, malgré une baisse des recettes d'investissement, liée à la configuration de la nature même des investissements réalisés en 2018. Ils ne sont en effet pas éligibles aux aides régionales. Les recettes de fonctionnement baissent donc de 22 millions d'euros, dont 17 millions d'euros liés à la diminution des subventions régionales.

Malgré cela, le Département réalisera près de 382 millions d'euros d'investissement réels . L'effort d'investissement est en légère baisse par rapport à l'exercice 2017 (- 2 %), mais reste considérable. Corrigé des recettes exceptionnelles réalisées en 2017 (vente du réseau numérique à T.D.F.), le montant des cessions devrait diminuer de 3 millions d'euros et l'investissement net à 303 millions d'euros est en fait en hausse de + 4,8 %.

Budget de fonctionnement 2018

Les recettes de fonctionnement sont en croissance grâce aux droits de mutation sensiblement à la hausse (+ 5 millions d'euros, soit 330 millions d'euros). La C.V.A.E. augmente seulement de 2 millions d'euros et s'établit à 228 millions d'euros : cette hausse est faible, car 50 % de la dynamique de la C.V.A.E. passent au profit de la Région. Le manque à gagner est de 14 millions d'euros cette année. Le T.F.P.B. (foncier bâti) connaît une hausse de 5 millions d'euros et s'établit à 331 millions d'euros (+ 1 % pour la revalorisation automatique des bases et + 1 % pour la revalorisation physique). Le taux départemental reste inchangé.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Les Yvelines présentent les dépenses de fonctionnement par habitant les plus basses de France (632 euros/habitant pour une moyenne nationale de 960 euros/habitant). Par la qualité de son organisation, le Département maintient un niveau de productivité qualitatif et quantitatif excellent. Que les services en soient félicités ! Ces dépenses de fonctionnement, déjà basses, continuent à diminuer sur les quatre missions du Département :

- Mission A (Développement et attractivité territoriale) : la masse salariale baisse de 1,5 million d'euros suite à la mise à disposition d'agents auprès de l'établissement public interdépartemental et au transfert de coûts vers la mission D (gestion publique départementale). La politique environnementale baisse de

900 000 euros suite au transfert de la gestion des parcs naturels régionaux. Dans cette mission A, la mobilité durable prend la part la plus importante.

- Mission B (Solidarité et action sociale) : les principales évolutions en 2018 concernent les écritures de rattachement opérées en 2017, l'effet des mesures mises en place relatives au R.S.A. et l'A.S.E., qui permettront d'économiser respectivement 3,6 millions d'euros et 2,7 millions d'euros grâce à de nouveaux modes d'organisation. L'A.S.E. est optimisée par une politique consistant à avoir davantage d'assistantes familiales (en régie) plutôt que de confier les enfants à des organismes coûtant 30 à 50 000 euros par enfant et par an. Dix assistantes familiales supplémentaires ont été recrutées. Même si la masse salariale augmente, les dépenses globales s'en trouvent améliorées.
- Mission C (Éducation, formation, jeunesse, culture et sport) : cette mission, qui bénéficie toujours d'un niveau de fonctionnement important (152 millions d'euros), bénéficie également d'un budget d'investissement en forte progression par rapport à 2017. La masse salariale est légèrement inférieure par le transfert de la sauvegarde du patrimoine à Ingenier'Y et les dépenses bâtementaires pour les collèges sont en évolution de près de 1 million d'euros.
- Mission D (Gestion publique départementale) : elle intègre les prélèvements de péréquation, en augmentation de 6 millions d'euros. Les charges liées aux bâtiments (Guyancourt) sont en hausse de 2,2 millions d'euros. L'effet du transfert d'activité à l'E.P.I. entraîne une augmentation de 1,5 million d'euros. Enfin, les frais de télécoms sont en baisse de près de 1 million d'euros par rapport à 2017. Au global, l'augmentation des dépenses de fonctionnement de près de 10 millions d'euros dans cette mission résulte davantage d'un effet de vases communicants que d'une hausse intrinsèque.

La masse salariale globale augmente de 5 millions d'euros, avec une augmentation naturelle liée à la G.V.T pour 3 millions d'euros et au renforcement des services pour 2 millions d'euros (nouvelles assistantes familiales, embauches de personnes aux R.S.A.), assortis de baisses notamment sur les dépenses sociales. Le Département essaie également d'avoir une organisation plus qualitative, en ne renouvelant pas certains postes et en recrutant des personnes avec des compétences plus élevées.

Budget d'investissement 2018

Les recettes diminuent de 22 millions d'euros, dont 17 millions d'euros liés à la baisse des subventions de la région. Les cessions, qui représentent 23 millions d'euros, sont en baisse par rapport à 2017, année marquée par la cession du réseau T.H.D.

Les dépenses d'investissement font la part belle aux collèges et aux lycées, premier poste d'investissement à 115,6 millions d'euros (30 % des investissements versus 19 % en 2017). Les routes et la voirie (113,8 millions d'euros) et l'aménagement et le développement urbain (44,2 millions d'euros, soit 12 % du budget versus 3 % en 2017) sont respectivement les deuxième et le troisième postes d'investissement. Les contrats

départementaux expliquent la hausse de la part investie dans l'aménagement et le développement urbain.

Les dépenses d'investissement se répartissent plus précisément comme suit : 116 millions d'euros pour les collèges, 61 millions d'euros pour la voirie, 51 millions d'euros pour les transports en commun (30 millions d'euros pour Eole et 18 millions d'euros pour le Tram 13 Express), 44 millions d'euros pour l'aménagement et le développement urbain (+ 34 millions d'euros par rapport à 2017), en lien avec le nouveau dispositif départemental équipement et les nouveaux contrats Yvelines territoires.

Outre ce budget primitif principal, il convient d'adopter les budgets annexes dans le cadre de cette délibération :

- Le musée Maurice Denis avec une subvention d'équilibre du Département de 2 millions d'euros, en légère hausse par rapport à 2017 (+ 0,2 million d'euros) ;
- L'institut de formation sociale des Yvelines (I.F.S.Y.) qui ne devrait pas avoir besoin de subvention d'équilibre en 2017 puisqu'il couvre ses dépenses par la rémunération de ses actions de formation ;
- Les foyers départementaux d'accueil des enfants en difficulté (Maison de l'Enfance Yvelines et Centre Maternel Porchefontaine) avec une subvention d'équilibre globale du Département de 10,7 millions d'euros, en très légère hausse par rapport à 2017 (+ 0,1 million d'euros).

Il s'agit enfin d'adopter une grille tarifaire pour la location du campus des Mureaux.

En conclusion, ce budget primitif 2018 reflète la stratégie départementale de maîtrise des dépenses de fonctionnement au profit du financement d'un programme volontariste d'investissements. Le Département conserve les dépenses de fonctionnement par habitant les plus basses de France et accroît sa capacité d'autofinancement, avec une épargne brute en hausse de 47,4 millions d'euros, ce qui permet l'importance des investissements. La stratégie départementale limite le recours à l'endettement et maintient ainsi sa capacité de désendettement nettement en deçà de la moyenne nationale.

M. LE PRESIDENT – J'invite ceux qui le souhaitent à intervenir.

Philippe BRILLAULT – Je remercie l'administration de son travail, ainsi que le rapporteur Laurent Richard. Concernant le budget de fonctionnement, j'ai eu l'occasion d'indiquer dans le cadre de la Commission des Affaires sociales que ce qui concernait la famille et les jeunes adolescents pourrait bénéficier d'un effort financier supplémentaire. Par ailleurs, faute d'avoir connaissance du compte administratif 2017, nous n'avons pas de vision sur l'excédent d'investissement de l'exercice précédent, sur lequel le Président avait indiqué qu'un retour de fiscalité pourrait être envisagé. Cela suppose qu'un budget supplémentaire sera présenté d'ici le mois de juin 2018 en intégrant ces éléments. Au regard des montants investis et de l'emprunt, le budget

supplémentaire permettra-t-il de diminuer l'endettement ? Que compte faire le Département de l'excédent d'investissement et de la fiscalité ? En fonction de votre réponse, Monsieur le Président, je m'abstiendrai ou je voterai favorablement sur ce budget primitif 2018.

Olivier LEBRUN – Je remercie Laurent Richard de sa présentation, qui est très optimiste. Les chiffres et la situation financière sont bons, et il faut s'en réjouir. J'attirerai néanmoins votre attention sur deux points. Tout d'abord, la C.V.A.E. peut présenter une certaine volatilité, avec des systèmes de répartition spécifiques : il est nécessaire de rester prudent sur ce poste budgétaire. Ensuite, les droits de mutation ont atteint un niveau jusqu'à présent inégalé. En 2010, ils représentaient 180 millions d'euros. En 2015, le Département avait rehaussé le taux autorisé par la loi de 3,8 % à 4,5 %, ce qui avait entraîné une augmentation des droits de mutation de 18 %. À l'époque, cette augmentation ne devait durer que quelques années. Une mesure a-t-elle pérennisé cette augmentation ? Une baisse de taux ou un retournement de conjoncture économique pourrait rapidement les faire baisser. Il convient d'y être attentif.

Plusieurs solutions existent pour utiliser l'extraordinaire capacité d'autofinancement dont bénéficie le Département : jouer sur la fiscalité, comme l'a évoqué Philippe Brillault, mais aussi aider davantage les communes et les collectivités dans leurs investissements structurants et non pérennes, via les programmes d'investissements et les subventions d'équipement.

Karl OLIVE – Je remercie Laurent Richard et les Services. Je rappelle les difficultés auxquelles les maires sont confrontés pour équilibrer les budgets de fonctionnement et soutenir l'action d'investissement de leur commune. Nous savons aujourd'hui où va chaque euro destiné aux habitants du Département, qui affiche les dépenses de fonctionnement les plus basses de France et réalise un investissement sans précédent pour les communes. Certains maires saluaient récemment l'intervention et le soutien du Département en matière d'investissement auprès de leur commune. Je remercie les équipes d'Yves Cabana qui font actuellement la tournée de toutes les communes pour identifier quels projets peuvent être portés collectivement. Cette efficacité n'est à nulle autre pareille. Sans l'apport du Département, il serait compliqué pour certaines communes de concrétiser leurs projets.

Laurent BROSSE – Nous pouvons nous féliciter de la bonne santé du Département, avec une bonne gestion et un niveau élevé d'investissement en dépit de la baisse de subvention de la région Ile-de-France. En cette période de raréfaction des ressources pour les collectivités territoriales, le soutien du Département aux communes en matière d'investissement est bienvenu. Un plan de soutien pour les communes de plus de 25 000 habitants a été voté en dernière séance publique. Les communes comptent plus que jamais sur le département des Yvelines pour les aider.

M. LE PRESIDENT – Il est vrai que notre assemblée départementale est probablement plus détendue aujourd'hui que ne le seront les assemblées communales ou

intercommunales. La situation du Département est stabilisée, là où nous voyons la grande misère que connaissent nos collectivités. La nature particulièrement difficile de cette mandature, pressentie à ses débuts, se confirme à l'échelle de nos collectivités. Elle ne se confirme pas à l'échelle départementale, car nous avons eu le courage d'augmenter la fiscalité. Tout impopulaire qu'elle soit, elle était indispensable, mais n'était pas un pis-aller : elle s'est inscrite dans une stratégie d'ensemble. Les efforts demandés aux Yvelinois se sont inscrits dans des efforts d'ensemble proposés par le Département : un effort fiscal pour les ménages, mais également un effort pour les élus qui ont dû expliquer à leurs concitoyens que le temps des subventions dans une logique de guichet était révolu et serait désormais remplacé par une logique de projets. Cette période a été compliquée. Je rends hommage également au courage de l'administration, qui a accepté de revoir ses méthodes et de poursuivre des objectifs systématiques d'économie.

Ce qui doit être retenu de ce budget est notre capacité à réaliser des économies intelligentes, c'est-à-dire faites à l'inverse de la manière dont procède l'État, car la boussole de l'État n'indique jamais la bonne direction ! Lorsque l'État veut réaliser des économies, il arrête de grands principes et coupe à la hache. Au contraire, nous avons augmenté la dépense là où nous pensions qu'elle était nécessaire. Nous avons ainsi augmenté les dépenses de personnels pour pallier les insuffisances de compétences et ainsi générer des économies de moyen et long terme en recrutant des personnes capables de concevoir et faire vivre des process. Nous avons également accepté, quel qu'en soit le prix politique à payer et l'inconfort pour les élus, de revoir certaines politiques à la baisse lorsqu'elles ne semblaient pas adaptées ou pouvaient être aussi efficaces à moindre coût. Cela est toujours compliqué à expliquer à nos concitoyens, qui tendent à confondre quantité et qualité.

Cette stratégie d'ensemble porte ses fruits, et permet de présenter un budget « ordinaire », sans hausse de la fiscalité, de l'endettement ou de la dépense, sans aucun dérapage... Nous n'en sommes pas à la fin : cette stratégie se construit sur l'ensemble du mandat. L'engagement que j'avais pris lors de la hausse d'impôt est toujours d'actualité : nous baisserons la fiscalité avant la fin de ce mandat. Nous avons en quelque sorte demandé aux Yvelinois de nous avancer de l'argent afin de pouvoir nous restructurer. Cette restructuration est en passe de se faire. Je ne sais pas encore dans quelles proportions nous baisserons la fiscalité, car nous sommes face à des incertitudes : on nous promet qu'il n'y aura pas de baisse aveugle, mais j'en doute. Nous devons rester vigilants, d'autant plus que la volatilité de nos ressources est forte. Nous avons augmenté le seul impôt direct encore maîtrisable, la taxe foncière, dont les bases sont connues, mais qui est condamné à terme, car la disparition de la taxe d'habitation annonce celle de la taxe foncière. Ceci est très inquiétant pour les Départements, car les compensations de la taxe d'habitation n'ont pas été la hauteur des espérances. Lorsqu'en 2002 la deuxième décentralisation nous a transféré les charges sociales, le Président et le Premier ministre de l'époque nous ont annoncé que nous serions compensés à l'euro près, ce qui n'a pas été le cas. Les gouvernements successifs n'ont pas non plus tenu cette promesse. L'incertitude de nos bases fiscales, des compensations et des dotations de l'État est grande. Nous devons conserver une

attitude très prudentielle : baisser massivement l'impôt une année pour le réaugmenter fortement l'année suivante n'est pas une bonne politique.

L'excédent d'une année n'est pas nécessairement reproductible l'année suivante. Notre volontarisme en matière d'investissement est freiné par les normes invraisemblables auxquelles les collectivités doivent se plier pour produire leurs projets. Notre démocratie est menacée d'un péril mortel : je défie quelque élu que ce soit de pouvoir réaliser en un mandat une promesse électorale importante (ex. : construire une nouvelle piscine, restructurer un groupe scolaire...). Il n'est plus possible de le faire en 6 ans. Cela ouvre le champ à toutes les démagogies : en tant qu'élus, nous avons électoralement intérêt à ne plus rien faire. Si nous entamons une action, nous dérangeons des habitudes sans pouvoir apporter la preuve que ce dérangement apportera un mieux pour la population.

À titre personnel, j'ai restructuré en quatre ans le centre-ville de Mantes lorsque j'en étais le maire en fermant la circulation pendant de nombreux mois. Je ne pourrais plus le faire maintenant, car ce projet ne tiendrait pas sur un mandat. Une des raisons pour lesquelles notre compte administratif est excédentaire est que les communes et les intercommunalités ne font pas autant d'appels de fonds que nous le souhaiterions ! Nous sommes donc condamnés à une gestion très prudentielle, mais je reprends l'engagement dans cette assemblée de proposer une baisse de la fiscalité sensible avant la fin du mandat. Il sera néanmoins impossible de baisser les impôts dans les mêmes proportions que celles dans lesquelles nous les avons augmentés.

Sur les 200 millions d'euros qui nous manquaient, 135 millions d'euros étaient liés à la baisse de la D.G.F. et 65 millions d'euros à la non-compensation par l'État. Nous avons provoqué 135 millions d'euros de hausse de la fiscalité et réalisé 65 millions d'euros d'économies. Nos économies actuelles vont au-delà des 65 millions d'euros. Nos recettes reprenant, nous pouvons donc considérer que les 135 millions d'euros prélevés auprès des Yvelinois étaient pour partie un emprunt. La fiscalité baissera fortement, mais de manière prudente. Je vous demande de nous laisser encore une année pour examiner comment les choses se stabilisent. Nous aurons d'autant plus à baisser les impôts que les collectivités et les intercommunalités seront immanquablement obligées de les augmenter. C'est d'ailleurs déjà le cas : les collectivités vont porter le poids de l'impopularité d'un transfert majeur de l'Etat avec la G.E.M.A.P.I. (impôt inondations). Cela nécessite réellement que nos efforts de gestion débouchent sur une baisse d'impôt.

Nous poursuivons notre stratégie, nous avançons en respectant notre plan de marche. Pour le moment, aucun nuage ne s'amoncèle au-dessus de la tête des Yvelinois. Pour le moment... Il avait été question de 13 milliards d'euros d'économies, puis l'objectif quantitatif a été remplacé par un objectif pour les 300 premières collectivités de France d'une maîtrise de la croissance des dépenses de fonctionnement à 1,2 % au maximum et de la dette. Cela n'a aucun sens, car ces éléments seront normés au plan national et non contractualisés par collectivité.

Les Yvelines sont un département « sous-endetté ». Si nous devons demain réaliser une grande opération d'investissement productive pour l'avenir, nous ne pourrions pas le faire sur ces bases, alors que nous ne courrons aucun risque sur notre dette.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir un budget primitif optimiste, le voter sans état d'âme et envisager l'avenir avec une certaine sérénité. Nous touchons ce matin les fruits de ce que nous avons décidé de faire voici quelques années et les efforts que nous continuons à mener avec l'aide de l'administration, à qui je renouvelle mes remerciements.

Je tiens à préciser que la baisse des subventions de la Région est d'ordre technique et non politique. Nous avons d'excellentes relations avec la Région. La Région réoriente ses politiques, ce qui crée un trou d'air : elle a fait des transports une forte priorité, et espérons que cela portera ses fruits le plus rapidement possible. Le problème politique demeure et concerne l'affaire de la C.V.A.E. le risque sur la taxe foncière est réel : le modèle du Français idéal est un startuper, locataire et adepte de l'autopartage !

Concernant les aides supplémentaires apportées aux communes, la réponse est mitigée. Le Département ne peut les aider que si elles-mêmes peuvent dépenser. C'est pour cette raison que nous mettons en œuvre un plan exceptionnel pour les communes de plus de 25 000 habitants. Nous allons observer la consommation des crédits dans ces communes : si le système que nous avons mis en place produit des résultats, nous pourrions réalimenter ce plan et envisager d'abaisser le seuil si nécessaire. Tant que nos droits de mutation seront élevés, je conserverai une épargne prudentielle qui pourra être redonnée aux communes.

Nos droits de mutation sont historiquement élevés et se situent à un niveau jusqu'à présent jamais atteint. Autrefois, ce niveau était net : aujourd'hui, il est brut, en raison de la péréquation. Le Département donne davantage d'argent à l'État que l'État ne lui en donne : je pense que nous sommes le seul Département de France dans ce cas de figure. Les Hauts-de-Seine doivent être juste à l'équilibre.

Je vous invite à voter ce budget primitif.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5740 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements.

Modification du règlement budgétaire et financier (RBF)

Guy MULLER, *rapporteur* – En 2016, le Département s'est doté d'un règlement budgétaire et financier permettant de formaliser dans un document unique des règles fondamentales de gestion budgétaire et comptable. En fonction des évolutions législatives, réglementaires ou d'innovation, ce règlement peut faire l'objet d'une mise à jour. L'idée est d'y inclure les principes de financement des subventions de

fonctionnement, préalablement délibérées en faveur des partenaires du Département. Le principe d'un financement minimum de 20 % de l'opération subventionnée par nos bénéficiaires sera précisé. Pour les subventions inférieures au seuil légal de 23 000 euros imposant une convention, un versement unique sera recommandé. Pour les subventions supérieures à ce seuil, un premier versement d'un maximum de 80 % interviendra à notification de la subvention, puis le solde des 20 % restants sera versé sur production d'un bilan et de justificatifs.

Par ailleurs, la mise à jour proposée concerne également dans le cadre de la loi N.O.T.Re. les dispositions relatives aux garanties d'emprunts. La loi précise en effet pour les Départements les personnes privées pouvant bénéficier d'une telle garantie d'emprunt. Cette actualisation sera sans impact au regard de la typologie des garanties accordées à ce jour par notre Département.

Il vous est proposé de modifier ce règlement budgétaire et financier au regard de ces différentes évolutions.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5732 est adoptée à l'unanimité.

Transmission en Préfecture des documents budgétaires en version dématérialisée

Yann SCOTTE, *rapporteur* – Le Département est engagé dans un programme ambitieux de projet de dématérialisation, visant à moderniser l'organisation de ses services et améliorer les relations avec les citoyens et les partenaires en favorisant les services et les échanges dématérialisés avec l'administration. Le processus financier de dématérialisation de la chaîne comptable a été initié en 2015. Dans ce contexte, le Département souhaite procéder à la télétransmission au contrôle de légalité des documents budgétaires à compter du budget primitif 2018, en adhérant au protocole national de télétransmission Actes Budgétaires.

La télétransmission concourra d'une part à simplifier et fiabiliser l'élaboration des documents budgétaires. D'autre part, elle permettra de faciliter la gestion des opérations de transmission au contrôle de légalité, mais également d'optimiser les délais afin de rendre exécutoires les budgets plus rapidement. La dématérialisation des processus budgétaires sera poursuivie en 2018 avec la télétransmission des documents budgétaires au comptable public compte tenu de la prochaine évolution du Système d'information financier.

Aussi, il vous est proposé de modifier par voie d'avenant la Convention du 15 mars 2006 signée avec la Préfecture et relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité afin d'y inclure le Protocole actes budgétaires.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5733 est adoptée à l'unanimité.

Contribution financière du Département, en fonctionnement et en investissement, au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) des Yvelines pour 2018

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Ce dossier concerne la contribution financière du Département, en fonctionnement comme en investissement, au profit du S.D.I.S. des Yvelines, dont le Département est le principal contributeur, à hauteur de 60 % de ses recettes. Cette contribution est régie par une convention pluriannuelle (2016-2018) qui définit le niveau d'intervention du Département en fonction d'objectifs atteints par le S.D.I.S. et des recettes obtenues auprès des communes. Les communes sont par la loi peu sollicitées, ce qui nous conduit à maintenir notre aide. Le Département note également les efforts d'organisation réalisés par le S.D.I.S. depuis trois ans qui lui ont permis de revoir sa structure de coûts, avec des dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) en baisse et une masse salariale maîtrisée. Il est proposé de reconduire l'aide départementale à l'identique de 2017, soit 66,675 millions d'euros en fonctionnement - auxquels s'ajoutent 55 000 euros en règlement d'une formation dispensée au profit du lycée Jules Verne en 2013, 2014 et 2015 -, et 2 millions d'euros d'investissement. La plupart des Départements français n'accordent aucune subvention d'investissement à leur S.D.I.S. Certains investissements réalisés par le Département sont également mis à disposition du S.D.I.S.

M. LE PRESIDENT – Sous l'autorité du Président du Conseil d'administration Alexandre Joly, de l'ensemble des administrateurs et d'un contrôleur général remarquable qui a « la tête près du bonnet », nous constatons une réelle gestion du S.D.I.S. avec des moyens les plus performants au meilleur coût.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5725 est adoptée à l'unanimité.

Convention de coopération entre le département des Hauts-de-Seine et le département des Yvelines relative à la plateforme téléphonique centralisant les appels en matière de protection maternelle et infantile et de planification familiale

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Le département des Yvelines a mis en place en 2017 une plateforme téléphonique afin de traiter tous les appels passés aux P.M.I. pour les prises de rendez-vous. Nous proposons de passer une convention de coopération afin de la mettre à disposition du département des Hauts-de-Seine pour ses 49 centres de P.M.I. Ceci nécessite de recruter 4 téléconseillers supplémentaires. La convention définit les règles de refacturation des coûts réels de cette plateforme pour le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5741 est adoptée à l'unanimité.

Groupement de commandes entre les départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines et l'Etablissement public interdépartemental 78/92 pour la mise en œuvre de marches de prestations de psychologues et de psychiatres

Ghislain FOURNIER, *rapporteur* – Il s'agit de proposer un groupement de commandes avec le département des Hauts-de-Seine et l'E.P.I. pour avoir recours à des psychologues et des psychiatres libéraux, notamment sur des missions de protection de l'enfance, dans les P.M.I. et dans les structures d'insertion. Il vous est proposé de passer un groupement de commandes avec les deux acteurs susnommés, afin d'obtenir un marché de prestations avec ces praticiens libéraux.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-5731 est adoptée à l'unanimité.

Convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile des Yvelines

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Dans le champ de l'autonomie, nos politiques vers les personnes âgées et les personnes handicapées sont accompagnées financièrement par l'Etat et notamment par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Il s'agit de renouveler pour quatre ans la convention passée avec la C.N.S.A., pour la modernisation, la professionnalisation de nos 172 services d'aide à domicile, qui sont depuis 2015 soumis au seul contrôle du Département. Plusieurs actions sont prévues pour garantir la qualité de service auprès des personnes âgées et des personnes handicapées.

- Axe 1 : Structurer l'offre du secteur de l'aide domicile ;
- Axe 2 : Moderniser le secteur de l'aide à domicile ;
- Axe 3 : Améliorer la qualité des services d'aide à la personne ;
- Axe 4 : Professionnaliser les personnels des S.A.A.D. ;
- Axe 5 : Accompagner les proches aidants.

Certains de ces axes sont directement gérés par le Conseil départemental, d'autres ont été confiés à la plateforme I.N.V.I.E. via ActivitY', notamment la professionnalisation des personnels.

Le montant total de ces actions en direction de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées est de 4,5 millions d'euros sur quatre ans, avec une contribution du Conseil départemental de 1,183 million d'euros et d'Activity de 668 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5685 est adoptée à l'unanimité.

Conventionnement pour la modernisation et la professionnalisation des services à domicile et l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi des Yvelines.

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Dans le cadre de la convention passée avec la C.N.S.A., une partie des actions financées par la C.N.S.A. dans l'accompagnement des services d'aide à domicile est sous-traitée à notre plateforme I.N.V.I.E. via ActivitY'. Ces actions sous-traitées sont la structuration du service à domicile, la professionnalisation du personnel et des responsables de structure et la mise en place de la télégestion entre les services d'aide à domicile et le Conseil départemental. Les montants financés par la C.N.S.A. touchent les axes particuliers évoqués dans le dossier précédent et représentent 908 000 euros sur quatre ans. Ce montant est inférieur aux années précédentes, mais le Département souhaite poursuivre les actions telles qu'elles avaient été prévues. Il vous est donc proposé que le Département maintienne son niveau d'engagement à un niveau comparable à celui de la convention précédente de 411 000 euros sur quatre ans.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5717 est adoptée à l'unanimité.

Prorogation du Contrat d'Objectifs et de Moyens avec le Lien Yvelinois

Laurence TROCHU, *rapporteur* – Par le biais d'une convention en date du 13 février 2015, le Département a confié à l'association le Lien Yvelinois la prise en charge des trois missions suivantes :

- La première mission concerne l'hébergement et l'accompagnement éducatif des jeunes majeurs relevant jusqu'à présent de la protection de l'enfance, vers l'insertion et l'autonomie. Une étude de l'I.N.S.E.E. datant de 2013 a montré qu'un S.D.F. sur quatre était un ancien enfant placé. On mesure donc bien la nécessité d'un accompagnement au-delà de la majorité du jeune. Nous pouvons à ce titre saluer les initiatives prises par le Conseil départemental des Yvelines bien avant que le gouvernement ne lance en décembre 2017 une concertation sur la prévention et la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes ;
- La deuxième mission concerne les solutions d'urgences pour les familles très précarisées sans logement le temps de l'identification de solutions plus pérennes (nuitées d'hôtel, baux glissants) ;

- La troisième mission est la prise en charge des mineurs non accompagnés, confiée à l'A.S.E. à hauteur de 160 places (qui ont été augmentées de 60 places supplémentaires par un avenant à la convention en 2017).

Il vous est proposé de proroger cette convention d'un an. Le Département lance un chantier d'envergure avec l'ensemble des associations intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance, en stabilisant son partenariat avec le Lien Yvelinois et d'intégrer son activité dans le bilan général que nous engageons.

Cette convention serait prorogée sur les bases suivantes :

- La suppression du dispositif de l'aide Habitat Chalet, qui n'a pas fait ses preuves : les chalets ont été rétrocédés aux communes pour une économie de 9 000 euros pour le Département ;
- L'attribution de trois subventions :
 - la mise à l'abri de mineurs non accompagnés couvrant 6 places de mise à l'abri et s'intégrant à une dotation globale : cette délibération remplace la disposition 3 relative à l'hébergement et l'accompagnement des mineurs isolés pour un coût de 93 495 euros ;
 - l'hébergement et l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'A.S.E. ;
 - le logement et l'hébergement hôtelier et le bail glissant.

Cette délibération engage un montant total de 2,115 millions d'euros pour l'année 2018 et autorise le Président à signer la dite-convention.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5724 est adoptée à l'unanimité.

Convention FJT Val de Seine relative à l'Accueil des mineurs étrangers non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Il vous est proposé de fixer une nouvelle convention avec le Foyer de Jeunes Travailleurs (F.J.T.) Val de Seine pour lui confier l'accueil de mineurs étrangers non accompagnés à raison de 35 jeunes pour un montant de 460 000 euros. Le coût par jeune mineur non accompagné est de 23 000 euros par jeune, alors qu'il avoisine 58 000 euros dans les dispositifs traditionnels, avec un niveau de qualité équivalent.

M. LE PRESIDENT – La maîtrise des dépenses sociales sur des sujets aussi sensibles que celui-là est une caractéristique du Département. J'en rends hommage à l'administration : les autres Départements s'appuient sur d'autres mécanismes et avec des coûts prohibitifs.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5726 est adoptée à l'unanimité.

Programme de Modernisation et d'Équipement (PME) des Routes Départementales (Études, acquisitions foncières et Travaux)

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – L'objet du présent rapport est de dresser le bilan de l'exécution 2017 du programme de modernisation et d'équipement (P.M.E.) des routes départementales qui regroupe l'ensemble des grandes opérations d'investissement sur le réseau routier départemental et de présenter le programme prévu pour l'année 2018

Le P.M.E. des routes départementales se décompose en deux grandes catégories : les grandes opérations d'aménagement du réseau routier départemental et le P.M.E. courant.

Parmi les grandes opérations d'aménagement des routes départementales, nous distinguons :

1) Les grandes opérations en travaux

- RD 30 – l'Aménagement et le doublement à Plaisir et Élancourt : Les travaux suivants ont été réalisés en 2017 pour un montant de 22 399 579 euros : achèvement des travaux de mise à 2 x 2 voies et de création des ouvrages associés et poursuite des travaux d'assainissement, notamment ceux préalables à la réalisation du dernier bassin enterré. La prévision de dépenses pour 2018 est de 10 930 000 euros. Ces crédits seront consacrés aux travaux de réalisation de la passerelle piétons-cycles au-dessus de la RN 12 et à ceux du bassin enterré 2 jusqu'à l'automne 2018. La réalisation de la passerelle piétons-cycles du bois de la Cranne suivra pour une fin prévue à l'automne 2019. Les aménagements paysagers, engagés à l'automne 2018, se poursuivront sur 2019 ;
- RD 121 - Voie Nouvelle Départementale à Sartrouville et Montesson : les travaux suivants ont été réalisés en 2017 pour un montant de 9 442 625 euros : lancement des travaux généraux de voirie sur l'ensemble du secteur Nord A 14. La prévision de dépense pour 2018 est de 15 000 000 euros ;
- RD 307 - Déviation et aménagement sur place à Saint-Nom-la-Bretèche, Noisy-le-Roi et Villepreux : le carrefour giratoire à l'intersection des RD307 et RD74 a été mis en service en novembre 2017 pour un montant de 6 650 733 euros. La prévision de dépense pour 2018 est de 2 000 000 euros.

2) Les grandes opérations en études opérationnelles avec lancement des travaux prévu d'ici 2018 à 2021

- Liaison RD 190 x RD 30 et Pont à Achères : Une dépense de 900 000 euros est prévue en 2018 pour démarrer les études opérationnelles de niveau avant-projet ;

- Diffuseur entre l'A 86 et la RD 57 à Vélizy-Villacoublay (AP de 40,37 millions d'euros) : Une dépense de 904 000 euros est prévue en 2018 pour l'engagement des études opérationnelles de niveau projet ;
- RD 154 - Déviation de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet : Une dépense de 1 580 000 euros est prévue en 2018 pour finaliser les procédures de compensations environnementales et agricoles et débiter les travaux de défrichage ; par ailleurs 650 000 euros de dépenses sont prévus pour finaliser les acquisitions foncières nécessaires au projet.
- RD 912 - création d'une bretelle de sortie de la RN 12 et d'un giratoire à Houdan : Les études de projet ont été transmises aux services de l'État pour accord en mars 2017. Une dépense de 200 000 euros est prévue en 2018 pour le démarrage des travaux, sous réserve de l'accord de l'État sur le projet.

3) *Les grandes opérations en études amont nécessitant au préalable la réalisation de dossiers d'enquêtes publiques ou d'autres procédures*

- Liaison A 13 x RD 28,
- RD 190 - requalification entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy avec intégration d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) en section urbaine,
- Bretelle d'accès A 12/RD 7 à Bailly,
- Réaménagement de la bretelle de sortie n°7 de l'A 13 (sens province-Paris) vers la RD 153 à Orgeval,
- Prolongement du Boulevard de l'Europe jusqu'à la RD 30 à Poissy.

Parmi le P.M.E. courant, la liste des réalisations 2017 et la liste des réalisations prévues en 2018 et les quatre grandes nouvelles opérations sont annexées au dossier.

Au global, 87 % des crédits ouverts en 2017 ont été réalisés et les crédits inscrits au budget primitif 2018 représentent 35,929 millions d'euros. Nous constatons en parallèle quelques recettes, principalement issues des subventions de la Région Ile-de-France (contrat Région-Département 2007-2015 et plan régional anti-bouchons et pour changer la route 2016-2020). En application de ces dispositifs, 7,740 millions d'euros de subventions régionales ont été perçus en 2017 et le montant prévu en 2018 est de 11 millions d'euros prévus. Les subventions issues des autres partenaires devraient s'élever en 2018 à 819 000 euros. Pour 2018 la perception de 11 millions d'euros de subventions régionales est prévue.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5719 est adoptée à l'unanimité.

Programme de renforcement des chaussées et des ouvrages d'art. Complément au programme 2017 et programme 2018

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Ce rapport a pour objet de vous présenter le bilan du programme de renforcement 2017 des routes départementales et de leurs ouvrages d'art, ainsi que l'ajout pour 2017 d'une opération urgente et les propositions pour le programme de renforcement 2018.

Le programme de renforcement des routes départementales comprend 38 opérations : les opérations programmées, les opérations programmées sur ouvrage d'art et les opérations urgentes. Il est proposé d'ajouter au programme de 2017 des travaux concernant la RD 307 entre Bailly et Noisy-le-Roi pour un montant de 205 000 euros.

Au titre du programme 2018, il est proposé un budget de 11,6 millions d'euros pour les travaux sur chaussée et un budget de 1,4 million d'euros. La répartition globale des opérations est présentée en annexe.

Il vous est proposé en outre de prendre acte d'une liste d'opérations de renforcement de chaussée envisageables au cours des années 2019 à 2021. Ces opérations ne seront retenues qu'après délibération de l'assemblée. Pour la mise en œuvre de ces travaux, trois appels d'offres seront ouverts. Ils sont également annexés à la délibération.

L'ensemble des opérations de ce programme et des opérations des années antérieures relèvent de petits investissements tels que définis dans l'alinéa 1 de la délibération du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transférant leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental (E.P.I.) Yvelines/ Hauts-de-Seine. Ainsi, toutes ces opérations seront réalisées par l'E.P.I.

Enfin, je vous signale une erreur dans l'annexe 3 de ce rapport concernant la ville de Jouy-en-Josas. Il s'agit de la RD 117 et non de la RD 217.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5720 est adoptée à l'unanimité.

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association "tous sur scène"

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 7 000 euros pour l'association « Tous sur Scène, » qui organise un concours visant à renforcer les liens familiaux autour d'un projet culturel commun et à favoriser les rencontres intergénérationnelles. D'une manière générale, il encourage la pratique collective de la musique et les formations disposent de 10 minutes pour séduire un jury composé de professionnels. Ce concours porté par l'association « Tous sur Scène » est unique en France et fête sa 8^{ème} édition.

L'association est installée dans les Yvelines, à Élancourt. Ce projet culturel original s'est étoffé au fil des années pour prendre une véritable envergure nationale.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-5722 est adoptée à l'unanimité.

Dispositif évènementiel et promotion du Département

Cécile ZAMMIT-POPESCU, *rapporteur* – Il s'agit d'attribuer une subvention de 14 000 euros aux Trailers de Paris pour l'organisation de la 11^{ème} édition de l'Ecotrail de Paris qui se déroulera du 15 au 18 mars et qui rassemblera 13 000 participants. Le Département souhaite soutenir la manifestation, car le *trail* de 80 km partira de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, celui de 45 km partira de Versailles et un point de ravitaillement est prévu à Buc.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-5739 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je souhaite aborder deux points divers.

Concernant les inondations, la situation est alarmante. Quelques berges sont déjà bien inondées, mais rien de dramatique n'est à signaler pour le moment. Nous serons peut-être dans l'obligation de fermer une route départementale dans le courant du week-end à Poissy. La Communauté urbaine devrait pouvoir présenter ses vœux dans l'Ile Aumône ce soir. Tous les services de l'État et du Département sont mobilisés. À ce jour, nous n'avons pas de mesures particulières de dédommagement à prendre. L'état de catastrophe naturelle ne manquera pas d'être déclaré par l'État, ce qui fera automatiquement intervenir les fonds d'assurance. Si certains « trous dans la raquette » étaient identifiés, je pourrai vous proposer un dispositif d'aide exceptionnelle en cas de besoin.

Je vous rappelle l'important rendez-vous auquel vous devez assister le 31 janvier 2018 à la Seine Musicale. Je vous demande d'inviter les maires de vos cantons à se joindre à nous, car l'existence des départements et à terme des communes est en jeu. Voici quelques mois, seuls les départements de petite couronne étaient concernés, et on évoque maintenant ceux de grande couronne, qui seraient transformés en districts. Certains pensent même que si l'on transférait les pouvoirs des départements à des établissements publics territoriaux et à terme à des établissements publics de coopération intercommunale, cela ne pourrait se faire que si l'élection de ces structures se faisait au suffrage universel. Le jour où les structures intercommunales se feront au

suffrage universel, les maires deviendront des maires d'arrondissement. Il serait plus simple de nous dire que le pays sera mieux géré lorsqu'il n'y aura plus de maires en France ! Ces propositions seraient inacceptables. Même si l'idée d'une métropole régionale est quasi-consensuelle, le combat doit continuer si l'objectif est d'avoir à l'intérieur de cette métropole régionale une organisation incohérente.

Mobilisez vos élus et portez vos écharpes, qui montrent que nous sommes d'abord au service de la France !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 20.

Prochaine séance : vendredi 9 février, en présence de Monsieur le Préfet des Yvelines.

Le Secrétaire :

Nicolas DAINVILLE

Le Président :

Pierre BEDIER

Annexe 1
Liste des marchés - Conseil Départemental du 26 janvier 2018

Communication des marchés notifiés entre le 10 décembre 2017 et le 15 janvier 2018 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant HT	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Code postal	Nom du contractant
2017-1306	RD983-Aménagement de la traversée de Gambais PR48+83	03/01/18	0	379 778,66			27200	GAGNERAUD CONSTRUCTION
2017-1227	Prestations archivistiques	13/12/17	3		0,00	180 000,00	44118	PRO ARCHIVES SYSTEMES
2017-1161	RD307 - Déviation et aménagement su place - Aménagement	11/12/17	0	125 929,97			91320	AGRIGEX ENVIRONNEMENT
2017-1277	VNSM - RD121 - Signalisation Horizontale et Verticale	11/12/17	0	163 065,24			94350	SIGNATURE
2017-1251	La collecte, de transport et traitement des déchets d'activité	28/11/17	3		0,00	40 000,00	39700	GROUPE GC
2017-1450	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - Lycée International - Construc	11/01/18	0	1 579 995,44			94240	ATLANTE CONSTRUCTION
2017-1276	VNSM - RD121 - Signalisation Horizontale et Verticale	11/12/17	0	86 236,08			94350	SIGNATURE
2017-1224	Travaux de voirie sur le domaine départemental des Yvelines	08/12/17	3		0,00	2 500 000,00	78450	COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE

Annexe 2
Liste des avenants notifiés du 10 décembre 2017 au 15 janvier 2018

N° de marché Contractant	Objet du marché	Objet de l'avenant	Date d'effet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant du marché			% de variation (sur le montant initial)
					Montant initial HT	Montant HT avant le présent avenant	Nouveau montant HT	
2014-585 AMT	SARTROUVILLE Collège Colette Régénération et restructuration du collège Lot n°5 : Démolitions, dos-couvert, finitions techniques, VRD	Avenant n°4	14/12/17	132 920,44	3 974 710,87	4 185 920,17	4 318 840,61 €	8,66%
2014-584 EUROVIA	SARTROUVILLE Collège Colette Régénération et restructuration du collège Lot n°4 : Aménagements extérieurs, voirie	Avenant n°1	14/12/17	11 701,10	135 112,27	135 112,27	146 813,37 €	8,66%
2014-583 SERVICOM EUROPE	SARTROUVILLE Collège Colette Régénération et restructuration du collège Lot n° 3 - Ascenseur	Avenant n°1	18/12/17	1 850,00	23 709,00	23 709,00	25 559,00 €	7,80%
2014-581 COLAS	SARTROUVILLE Collège Colette Régénération et restructuration du collège Lot n° 1 - Désamiantage	Avenant n°4	14/12/17	17 699,79	424 360,00	477 686,25	495 386,04 €	16,74%
2016-92 DDM77	MAGNANVILLE Collège Georges Sand Régénération et restauration du collège Lot n° 12 - Désamiantage	Avenant n°1	15/12/17	43 147,00	306 908,00	306 908,00	350 055,00 €	14,06%
2015-271 IMPAIR	Entretien et maintenance des portes et barrières automatiques, semi-automatiques et électriques des bâtiments du département des Yvelines	Avenant n°3	14/12/17	2 917,73	121 297,32	132 973,24	135 890,97 €	12,03%
2015-104 EUROP NET II	Nettoyage des locaux du département des Yvelines Lot 1 : Secteur géographique est du département	Avenant n°6	14/12/17	165 391,07	616 975,93	611 270,33	776 661,40 €	25,88%

2014-404 ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT	Nettoyage des locaux du département des Yvelines - Lot 4 "secteur géographique sud du département"	Avenant n°5	14/12/17	11 185,89	299 982,41	344 879,52	356 065,41 €	18,70%
2014-560 TESSALU	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - restructuration Lot n° 5 - Menuiseries extérieures, occultations	Avenant n°2	12/01/18	18 130,62	552 530,40	578 416,85	596 547,47 €	7,97%
2016-116 BE GROUPE	AUBERGENVILLE Collège Arthur Rimbaud Déplacement de la loge, restructuration des sanitaires élèves et réfection des circulations Lot n° 5 - Electricité	Avenant n°1	12/01/18	7 879,70	122 000,00	122 000,00	129 879,70 €	6,46%
2017-484 BE GROUPE	CONFLANS STE HONORINE Collège Les Hautes Rayes Travaux de réfection des câblages informatiques et téléphoniques et des faux plafonds Lot n° 1 - Electricité courants forts et courants faibles	Avenant n°1	10/01/18	1 030,00	108 000,00	108 000,00	109 030,00 €	0,95%
2017-0476 GOUGEON	ELANCOURT Collège l'Agiot Reprise partielle du dos et du couvert, mise aux normes de l'ascenseur et rénovation des sanitaires élèves Lot n° 5 - Plomberie	Avenant n°1	18/12/17	1 950,00	82 614,75	82 614,75	84 564,75 €	2,36%
2014-557 ATLANTIC CONSTRUCTION	FONTENAY LE FLEURY Collège Descartes Réhabilitation - Restructuration Lot n° 2 - Gros œuvre, démolition étanchéité, charpente	Avenant n°3	18/12/17	4 480,00	1 417 557,74	1 438 520,24	1 443 000,24 €	1,79%
2017-0514 EET SERVICE	HOUDAN Collège François Mauriac Travaux de rénovation des réseaux informatique et téléphonique	Avenant n°1	18/12/17	2 183,00	139 999,00	139 999,00	142 182,00 €	1,56%
2016-1181 ETCE 92	LA CELLE SAINT CLOUD SAS Avenue La Drionne Restructuration du pôle d'action sociale Lot n° 3 - Electricité courants forts et faibles	Avenant n°3	18/12/17	1 990,00	115 727,61	135 451,37	137 441,37 €	18,76%
2017-0550 EUROVIA	MONTIGNY LE BRETONNEUX Collège Giacometti Travaux de rénovation des espaces extérieurs et de création d'un bloc sanitaire Lot n° 3 - VRD	Avenant n°1	18/12/17	25 173,21	394 966,93	394 966,93	420 140,14 €	6,37%
2017-0489 GTPR	POISSY Collège Les Grands Champs Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasses, mise en accessibilité du site avec création d'un ascenseur Lot n° 1 - Désamiantage, gros œuvre, corps d'état secondaire	Avenant n°1	18/12/17	-284,50	755 522,11	755 522,11	755 237,61 €	-0,04%

SOMMAIRE

<i>COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	1
<i>BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018</i>	1
<i>MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)</i>	9
<i>TRANSMISSION EN PREFECTURE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES EN VERSION DEMATERIALISEE</i>	10
<i>CONTRIBUTION FINANCIERE DU DEPARTEMENT, EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT, AU PROFIT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (S.D.I.S.) DES YVELINES POUR 2018</i>	11
<i>CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LE DEPARTEMENT DES YVELINES RELATIVE A LA PLATEFORME TELEPHONIQUE CENTRALISANT LES APPELS EN MATIERE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE PLANIFICATION FAMILIALE</i>	11
<i>GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES DEPARTEMENTS DES HAUTS-DE-SEINE, DES YVELINES ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL 78/92 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MARCHES DE PRESTATIONS DE PSYCHOLOGUES ET DE PSYCHIATRES</i>	12
<i>CONVENTION POUR LA MODERNISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE DES YVELINES</i>	12
<i>CONVENTIONNEMENT POUR LA MODERNISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES A DOMICILE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ELOIGNEES DE L'EMPLOI DES YVELINES.</i>	13
<i>PROROGATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE LIEN YVELINOIS</i>	13
<i>CONVENTION FJT VAL DE SEINE RELATIVE A L'ACCUEIL DES MINEURS ETRANGERS NON ACCOMPAGNES CONFIES A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE</i>	14
<i>PROGRAMME DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT (PME) DES ROUTES DEPARTEMENTALES (ETUDES, ACQUISITIONS FONCIERES ET TRAVAUX)</i>	15
<i>PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CHAUSSEES ET DES OUVRAGES D'ART. COMPLEMENT AU PROGRAMME 2017 ET PROGRAMME 2018</i>	17
<i>VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "TOUS SUR SCENE"</i>	17
<i>DISPOSITIF EVENEMENTIEL ET PROMOTION DU DEPARTEMENT</i>	18
<i>ANNEXE 1 LISTE DES MARCHES - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JANVIER 2018</i>	20

